

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Janvier 1876.

On nous communique la lettre suivante, adressée à M. HENRI DELAVAU, député, par plusieurs de nos concitoyens. Nous nous empressons de la publier.

« Monsieur le Député,

» Lorsque, en 1874, la France, écrasée par l'invasion ennemie, voulut se soustraire au gouvernement qui avait tant aggravé ses désastres, elle vota par acclamation pour les députés à l'Assemblée nationale. Votre nom, si justement apprécié dans notre arrondissement, fut un des premiers qui sortirent de l'urne pour le département de Maine-et-Loire, et vous fûtes prendre votre place au milieu des hommes indépendants, désintéressés et dévoués qui avaient reçu mission du pays de signer la paix, de rétablir l'ordre et de reconstituer l'armée.

» Après cinq années de travaux, l'Assemblée vient de se séparer, et on nous dit que vous auriez la pensée de remercier vos électeurs du mandat qu'ils vous avaient confié, sans vouloir l'accepter de nouveau.

» Nous regretterions vivement, Monsieur le Député, cette détermination, et nous croyons être les interprètes du sentiment public, en vous disant que votre retraite, dans les circonstances actuelles, serait un danger pour les intérêts de notre arrondissement, en même temps qu'elle pourrait désagréger parmi nous le grand parti de l'ordre.

» Quelles que puissent être en politique leurs préférences personnelles, les bons citoyens ne peuvent avoir qu'un désir : faire ce que commande l'intérêt de leur pays. Le premier devoir, pour eux, est donc d'accepter et de soutenir loyalement son gouvernement, sans se préoccuper ni de son nom, ni de sa forme, pourvu que ce gouvernement ait l'honnêteté pour base, de sages libertés pour principes, la grandeur et la prospérité de la Patrie pour but.

» Ceux qui ne pensent pas ainsi, — et vous nous avez toujours donné les preuves que vous n'étiez pas du nombre, — ne peuvent être que des hommes de parti qu'égarant des convictions, respectables sans doute, mais dont les ardentes compétitions ont fait jusqu'ici le malheur de la France.

» C'est pour cela que nous vous demandons de vouloir bien accepter encore la candidature pour la prochaine Assemblée, afin d'y aller aider le maréchal de Mac-Mahon, jusqu'à la fin de ses pouvoirs, dans la mission d'ordre et de patriotisme qu'il s'est tracée.

» En vous assurant, Monsieur le Député, de notre reconnaissance pour le passé comme pour l'avenir,

» Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

(Suivent les signatures.)

Nous sommes autorisé à déclarer que, devant cette démarche et en présence des nombreux témoignages de sympathie qui ont été donnés de toutes parts à notre honorable député, celui-ci accepte de nouveau la candidature.

PROCLAMATION
de M. le maréchal de Mac-Mahon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FRANÇAIS,

Pour la première fois depuis cinq ans, vous êtes appelés à des élections générales. Il y a cinq ans, vous avez voulu l'ordre et la paix. Au prix des plus cruels sacrifices, à travers les plus redoutables épreuves, vous les avez obtenus.

Aujourd'hui, vous voulez encore l'ordre et la paix. Les sénateurs et les députés, que vous élirez, devront, avec le Président de la République, travailler à les maintenir.

Nous devons appliquer ensemble, avec sincérité, les lois constitutionnelles, dont j'ai le seul droit, jusqu'en 1880, de provoquer la révision. Après tant d'agitations, de déchirements et de malheurs, le repos est nécessaire à notre pays, et je pense que nos institutions ne doivent pas être révisées avant d'avoir été loyalement pratiquées.

Mais pour les pratiquer comme l'exige le salut de la France, la politique conservatrice et vraiment libérale, que je me suis constamment proposé de faire prévaloir, est indispensable.

Pour la soutenir, je fais appel à l'union des hommes qui placent la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. Je les convie à se rallier tous autour de mon gouvernement.

Il faut que, à l'abri d'une autorité forte et respectée, les droits sacrés qui survivent à tous les changements de gouvernement et les intérêts légitimes que tout gouvernement doit protéger se trouvent en pleine sécurité.

Il faut non-seulement désarmer ceux qui pourraient troubler cette sécurité dans le présent, mais décourager ceux qui la menacent dans l'avenir par la propagation de

doctrines antisociales et de programmes révolutionnaires.

La France sait que je n'ai ni recherché ni désiré le pouvoir dont je suis investi ; mais elle peut compter que je l'exercerai sans faiblesse, et, pour remplir jusqu'au bout la mission qui m'est confiée, j'espère que Dieu m'aidera et que le concours de la Nation ne me fera pas défaut.

Le Président de la République française,
Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Par le Président de la République :

Le vice-président du conseil,
ministre de l'intérieur,
L. BUFFET.

Chronique générale.

La crise ministérielle est terminée : tout le monde reste. La crise était pilotable, le dénouement l'est aussi. Quels hommes d'Etat, quels hommes d'ordre, quels fondateurs d'un gouvernement que ces ministres se divisant en pleine lutte électorale, sous l'œil de l'ennemi, et se servant de prétendus journaux conservateurs pour se miner réciproquement ! Puis, quand les choses en sont venues jusqu'aux demandes et aux offres de démission, jusqu'aux discussions aigres et personnelles dans le sein même du conseil, on découvre tout à coup, de part et d'autre, que la querelle n'était qu'un malentendu. L'affaire est arrangée, disent les journaux affiliés, et chacun garde son portefeuille.

Le véritable malentendu, ce n'était pas le conflit, c'est l'accord. En même temps que chacun garde son emploi, chacun aussi garde ses idées particulières, poursuit son but personnel et continue de servir son parti ou sa coterie. Où est l'accord ? M. Say reste ministre, mais il reste aussi l'allié intime, le soutien, comme candidat au Sénat, de deux adversaires du maréchal, lesquels ne s'entendent même pas entre eux, car celui-ci voudrait s'arrêter à la République de M. Thiers et celui-là irait très-volontiers jusqu'à M. Gambetta.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE TENTATION

Nouvelle bretonne.

I.

C'était au mois de mars 1801. Le jour tombait et l'Angelus avait fini de sonner. Les gens de Kerneven revenaient des champs ; on se rencontrait sur la route et dans les chemins creux ; on causait quelques instants avant de rentrer chez soi, puis chacun gagnait son logis, où le repas du soir l'attendait.

Cependant les portes des chaumières s'étaient déjà fermées l'une après l'autre. Une seule, celle de Lemoal, restait grande ouverte et laissait voir la gaie et rouge lueur d'une flambée d'ajoncs et de genêts.

Une femme, fort occupée auprès d'une galette, se détournait de temps en temps de ses crêpes, et demandait à un petit garçon de cinq ou six ans,

gravement assis sur le seuil, s'il ne voyait pas arriver son père.

L'enfant interrogeait la route du regard, écoutait et répondait que non.

Enfin, la femme, avec un air d'inquiétude, vint elle-même, et, le cou tendu, l'œil fixe, regarda, écouta, ne vit rien, n'entendit rien, et se dit à plusieurs reprises :

« Qu'est-ce qui peut lui être arrivé ? »

Elle retournait à ses galettes, quand tout à coup l'enfant s'écria : « Le voilà ! » et partit de toute la vitesse de ses petites jambes. Il avait reconnu de loin le bruit que faisait la charrette de son père, et n'aurait pas confondu le trot de son cheval avec celui d'un autre.

Quelques instants après, la voiture arrivait devant la maison, portant le père et aussi le fils tout triomphant de s'être fait monter dans la charrette, comme il en avait l'habitude chaque fois qu'il allait à sa rencontre.

— Tu reviens bien tard ! dit la femme à son mari en prenant l'enfant dans ses bras pour l'aider à descendre.

— Je me suis détourné de la route, répondit Lemoal ; j'avais à causer d'affaires avec Kervan le meunier, qui demeure, tu sais bien, un peu avant dans le pays, de l'autre côté de la colline.

Lorsque le repas fut terminé, pendant que la ménagère remettait les ustensiles en ordre et cou-

chait l'enfant, Lemoal prit une bêche, une pioche et une lanterne, et sortit.

Il se dirigea vers le hangar où sa charrette était abritée, et retira de dessous la banquette un panier renfermant un objet entouré de foin.

Alors il entra dans son écurie, et, après avoir posé son panier et sa lanterne à terre, se mit à creuser un trou tout près du poteau qui soutenait la porte.

Quand le trou eut environ deux ou trois pieds de profondeur, il débarrassa de son enveloppe de foin l'objet qu'il avait apporté : c'était une marmite, avec son couvercle fixé au moyen de terre glaise.

Il descendit le vase dans le trou, l'assujettit de tous les côtés avec des pierres, le recouvrit de la terre enlevée en creusant, piétina soigneusement sur le sol pour l'aplanir, regarda à plusieurs reprises si l'on ne voyait rien, et rentra dans la maison aussi tranquillement qu'il en était sorti.

Sa femme ne le questionna pas ; elle pensa qu'il avait eu à terminer quelque travail qu'il n'avait pas pu faire dans la journée.

D'ailleurs, une Bretonne n'est pas curieuse, et quand bien même elle le serait, elle ne chercherait jamais à se mêler des choses dont son chef de ménage, — comme ils disent, — ne lui aurait pas parlé.

II.

Voici ce qui était arrivé.

Lemoal revenait de Pontivy, où il allait, les jours de marché, porter du beurre, des œufs, de la volaille, et aussi des légumes suivant la saison.

Il approchait de Kerneven, et les grandes masses des rochers qui bordent le Blavet à cet endroit dressaient leurs noires silhouettes dans le ciel encore un peu éclairé par les derniers reflets du soleil couchant.

La campagne devenait de plus en plus sombre ; on apercevait çà et là, à travers les champs, quelques rares lumières indiquant la présence d'habitations, et quand une voiture passait sur la route, les chiens aboyaient dans le lointain.

Lemoal arrivait à la colline derrière laquelle se trouve Kerneven, quand il s'entendit appeler par une voix qui partait du chemin creux débouchant à cet endroit de la berge.

Il s'arrêta, et comme la voix lui parla de nouveau, il la reconnut.

— Tiens ! c'est toi, Kervan ? dit-il, par quel hasard es-tu là ?

— Je t'attendais, répondit le meunier. As-tu le temps de venir jusqu'à la maison ? J'ai un service à te demander.

Lemoal, qui était l'obligeance en personne, fit tourner à droite son cheval, non sans quelque ré-

La situation est à peu près semblable du côté de M. Dufaure. Cet ancien ministre de Louis-Philippe, de Louis-Napoléon et de M. Thiers, n'est certainement pas l'ennemi du Maréchal, puisque le Maréchal est le pouvoir établi; mais il fait néanmoins cause commune avec ceux qui aspirent à l'écartier. Il trouve bon d'être porté au Sénat avec un candidat des radicaux.

Quant à M. Wallon, qui hésiterait toujours en tout, s'il n'avait pas un parti pris contre les universités catholiques; quant à M. le duc Decazes, qui, songeant uniquement à trouver une candidature, ménage quiconque peut le pousser, quel fond leurs collègues de droite ou de gauche peuvent-ils faire sur eux? et, par conséquent, quels services peuvent-ils rendre au parti de l'ordre? quelle force peuvent-ils donner au gouvernement contre les révolutionnaires?

Cet état de choses était connu depuis longtemps; néanmoins, tant qu'il ne s'était pas affiché par une crise ministérielle, il paraissait tolérable. On pouvait croire, en y mettant beaucoup de bonne volonté, que M. Buffet, aidé du Maréchal, avait imposé des conditions à ses collègues et restait maître du terrain électoral. Cette complaisante illusion n'est plus possible.

Il est manifeste aujourd'hui, en France et à l'étranger, que dans le conseil des ministres les uns tirent à droite, les autres à gauche, sans ménager, ni les uns ni les autres, leurs propres collègues. Pour les départager, il y a des ministres décidés à garder leurs portefeuilles et s'occupant de paralyser tout le monde, afin de ne prendre parti pour personne.

Voilà en quel état « le grand parti de l'ordre, » trop habitué à compter sur le gouvernement, marche au combat électoral. Et jamais combat de cette nature n'eut plus d'importance, puisqu'il s'agit de mettre en pratique une Constitution nouvelle, d'établir sur des bases régulières, définies, un pouvoir qui doit durer cinq ans tout au moins, et préparer l'avenir. M. Buffet, qui croit au péril social et qui même en parle très-bien, croit-il aussi que dans de telles conditions il peut battre l'ennemi?

Il ne serait pas impossible qu'il eût cette confiance en lui-même, car son jugement ne paraît pas des plus sûrs, et il est de ceux qui, voulant la fin, peuvent se tromper sur les moyens. Par exemple, il trouve bon, lui, vice-président du conseil, vrai conservateur, homme religieux, de s'appuyer sur *Figaro* pour relever les idées d'ordre. Oui, le journal des « Petites correspondances » est l'organe de M. Buffet; il compte sur cet auxiliaire, dont il reçoit l'appui et qu'il protège, pour constituer l'union conservatrice, sauver la religion et la famille! même chez un parlementaire doublé d'un catholique libéral, ces idées surprennent et font douter de l'homme d'Etat.

Puisque le maréchal de Mac-Mahon n'est pas un simple roi constitutionnel, mais le chef responsable de l'Etat, il doit être permis de dire qu'une telle situation engage sa responsabilité, et qu'ayant le droit de choisir ses ministres, de leur imposer sa volonté, de leur donner une direction, il ferait

bien d'aviser. Nous sommes dans l'inconnu, très-voisin du gâchis, et ce n'est pas en laissant l'attelage ministériel tirer en même temps à hue et à dia que nous trouverons le bon chemin.

Nous prenons donc la liberté de conseiller au maréchal de rouvrir la crise ministérielle, afin de la terminer en se donnant des ministres qui soient tous du même avis, et que cet avis soit le sien.

EUGÈNE VEUILLOT.

On lit dans le *Cuartel Real* :

Un député légitimiste a envoyé de Paris au secrétariat de campagne de Sa Majesté la dépêche suivante, que nos lecteurs verront avec plaisir :

« Les troupes alphonstistes ne passeront pas par le territoire français. Le maréchal l'a formellement déclaré. Personne ne saurait douter de sa parole. Cette dépêche peut être publiée. »

La conduite du maréchal de Mac-Mahon, dans cette occasion, ne nous surprend point, et nous l'avions, au contraire, prévue.

Un noble soldat, chef d'une nation aussi digne que la France, ne pouvait pas agir autrement.

Nous n'avons jamais douté de la parole du maréchal. Nous douterons encore moins après une déclaration aussi formelle et nette que celle qu'il vient de faire.

L'HIVER.

Les eaux de la Seine montent assez rapidement et continuent à charrier de gros glaçons.

Les bateaux-mouches ont interrompu leur service.

Toutes les mesures de prudence sont prises pour éviter les désastres.

Un remorqueur du service municipal fait la traversée deux fois par jour, pour s'assurer de l'état des eaux.

Mardi, au moment où la neige se mettait à tomber, les boulevards et les rues de Paris offraient un singulier spectacle. Presque toutes les voitures étaient restées en détresse, et il a fallu dételé les chevaux d'omnibus et les faire ferrer à glace. Les malheureux cochers ne savaient à quel saint se vouer, et la plupart, ne pouvant avancer, ont dû renoncer à porter les voyageurs à destination et à réclamer le prix de leur course.

Les maréchaux-ferrants ont alors installé leur attirail en plein air. Ils ont dû faire une journée superbe, car ils ne suffisaient pas à la besogne. Le nombre des chevaux qui se sont abattus et celui des brancards brisés est incalculable.

Les omnibus, grâce à la vigueur des perchons qui les traînent, n'ont pas été obligés d'interrompre le service. Mais c'est au prix des plus grands efforts qu'ils parvenaient à avancer. Il a fallu, dans certains quartiers, prendre deux et même trois chevaux de renfort.

sistance de sa part. L'animal, en effet, ne comprenait rien à ce détour, lorsqu'il sentait déjà son écurie.

La voiture s'engagea dans le chemin creux.

On entendit bientôt le bruit du ruisseau qui faisait tourner pendant le jour la roue du moulin, et qui s'échappait en ce moment par-dessous la vanne, qu'on avait remontée.

Au bout d'un petit quart d'heure, les deux Bretons entraient dans la cour du meunier, et Kervan, après avoir installé Lemoal auprès de la grande cheminée, alla chercher deux tasses et un bon pot de cidre pour aider à la conversation.

— Voilà ce qui m'arrive, dit-il. Tu sais que depuis la mort de ma pauvre femme, il y aura tantôt deux ans, mon garçon est à Rennes, chez un frère de sa mère, marchand de toile, qui, n'ayant pas d'enfants, m'a prié de lui donner le mien à élever.

« Veuvier » comme je l'étais, obligé de rester souvent loin de chez moi pendant des journées entières, j'ai jugé qu'il valait mieux envoyer l'enfant dans une maison où se trouve une femme : là au moins il sera soigné, et il en a besoin, le pauvre petit être, qui est si malingre et si chétif! Son oncle et sa tante l'instruiraient au commerce, et cette vie-là lui conviendrait mieux que la mienne. Il ne sera jamais assez fort pour aller, venir et courir au grand air des champs et des routes, comme son père.

En attendant, je travaille pour lui tant que je

peux; car je ne veux pas qu'il soit plus tard obligé de trop devoir à son brave homme d'oncle, et s'il entre dans le négoce à la ville, foi de Kervan, il faut qu'il ait de quoi faire honneur à la famille.

J'ai commencé le commerce des grains, et j'ai espoir que les affaires n'iront pas mal. Je ne garde pas d'argent à la maison : le pays n'est pas encore bien tranquille; il y a dans les campagnes des rôdeurs dont il faut se défier, surtout quand on s'absente comme moi.

Ce que j'ai déjà gagné m'a servi à acheter quelques lots de terre : au moins on est sûr que cela ne se vole pas et ne se perd pas non plus.

Or, on m'a remis hier cinq cents pistoles pour une métairie que j'ai vendue parce que je veux en acheter une autre beaucoup plus près d'ici, et je suis forcé de partir demain matin de bonne heure pour Lamballe.

J'ai pensé que tu ne demanderais pas mieux que de me garder cette somme-là jusqu'à mon retour. Je compte être ici vers la fin de la semaine. Je ne connais personne à qui je confierais mon argent plus volontiers qu'à toi, et je sais que la parole vaut tous les papiers des notaires : d'ailleurs, il est trop tard pour en aller trouver un. Est-ce convenu?

Lemoal mit sa tête dans ses mains, réfléchit un instant, et lui dit :

— Il est certain que ton argent sera plus en

à Lyon, on est obligé d'allumer le gaz à midi dans les magasins et dans les bureaux.

La Saône subit une crue fort extraordinaire en cette saison. Elle a dépassé son étiage de plus d'un mètre et demi.

Le thermomètre ne monte que par moments à zéro, et se tient ordinairement de 4 à 5 degrés au-dessous.

De Livourne à Gênes, l'Italie est couverte de neige; il en est de même à Naples, aux environs et sur le Vésuve.

L'office d'Autriche informe l'administration française que les communications viennent d'être interceptées par les neiges entre Itzkani et Bucharest, et que, par suite, le courrier à destination de Constantinople partira, jusqu'à nouvel ordre, de Vienne, le mardi et le vendredi soir, et suivra la route de Pesth à Cronstadt.

Pour parvenir en temps utile à Vienne, les correspondances à destination de Constantinople qui empruntent la voie d'Autriche devront donc être temporairement expédiées de Paris le dimanche et le mercredi soir (via Avricourt), au lieu du mardi et du vendredi.

Les correspondances du Nord signalent l'extraordinaire abaissement de température qui règne en Russie et les souffrances qui en sont la conséquence. Le thermomètre est descendu à 32 degrés au-dessous de zéro.

Les journaux anglais sont remplis également de détails sur la gelée intense qui sévit à Londres depuis lundi. Les bassins des parcs se sont pris avec une rapidité très-grande.

Même dans le Midi de l'Europe, il fait un froid excessif.

A Modane, frontière d'Italie, on a constaté 40 degrés de froid. D'un autre côté, on mande de Raguse que bon nombre des soldats turcs campés aux environs de cette ville pour contenir les insurgés ont été gelés. On évalue à 300 le nombre des victimes.

Etranger.

BELGIQUE.

Les bassins houillers de la Belgique sont en grève depuis quelque temps. On avait cru que tout devait se terminer sans tapage, mais les journaux belges arrivés hier matin ne nous paraissent pas rassurés sur l'issue pacifique de la grève des houillers. Il résulte de leurs renseignements que l'agitation, fomentée par les agents de l'Internationale, prend, à chaque heure, des développements plus étendus et plus alarmants. On lit dans le *Progrès de Charleroi* :

« La grève, contrairement à ce qu'on attendait, a pris mardi matin plus de développement. Comme nous disions hier, on attribuait à la singulière coutume qu'ont certains ouvriers de fêter le lundi l'absence d'un nombre assez notable de mineurs dans plusieurs charbonnages.

Le général Lambert, commandant par intérim des troupes de la province de Hainaut, est parti dimanche à neuf heures vingt-cinq du soir, pour établir son quartier général à Charleroi.

Le chômage des charbonniers était à peu près général hier matin dans le bassin de Charleroi.

Des émissaires de l'Internationale cherchent à faire mettre en grève les ouvriers du Borinage. Ceux-ci ont le bon sens de résister.

Des voyageurs disent que les charbonnages de la Basse-Sambre chômaient hier. »

Enfin, on lit dans le *Journal de Charleroi* :

« Une manifestation a eu lieu hier dans nos principaux centres ouvriers. Cinq cents grévistes environ, partis de Gohyssart sous la conduite de leurs chefs de file, sont descendus à Charleroi à une heure de l'après-midi, se rendant à Marcinelle, où ils sont allés aux fosses n^{os} 6, 40 et 42, sans réussir; disons-le en passant, à détourner un seul ouvrier de son travail.

Ils ont traversé notre ville dans un ordre parfait, à rangs ouverts, laissant la circulation libre, et chantant une chanson fort inoffensive dont le refrain était :

Nous voulons vivre en travaillant
Et gagner du pain pour nos enfants.

D'intervalle en intervalle on apercevait dans les files les casquettes galonnées des meneurs, qui remplissaient évidemment les fonctions de chefs de sections. »

ITALIE.

Les journaux officiels italiens publient la note suivante, dont la gravité n'a pas besoin d'être démontrée :

« Le ministre de l'instruction publique fera visiter les classes de tous les séminaires du royaume pour voir quel est le nombre d'élèves qui les fréquentent et comment ils y sont instruits; il a confié cette visite à des fonctionnaires aussi autorisés par leurs grades que par leurs doctrines et dont la prudence égale le savoir. »

C'est un nouveau pas dans le chemin de la persécution. Plus lentement, mais plus sûrement que M. de Bismark, le gouvernement italien poursuit ses fins détestables; mais nous espérons que le zèle des catholiques italiens, dont l'activité se réveille d'une façon si admirable, déjouera les plans si habilement dressés par les ennemis de l'Eglise.

ESPAGNE.

On écrit d'Hendaye, 12 janvier :

« Le roi don Carlos est à Estella avec ses généraux, le comte de Caserte, Pérula, Mogrovejo et Valdespina; il a visité les lignes de Navarre et assisté à une escarmouche près de Morontin.

L'ennemi, qui s'était avancé, a battu en retraite, à l'approche du roi, devant nos volontaires. »

« Moi, Kervan, meunier sur la paroisse de Kerneven, je remets aujourd'hui, 12 mars 1801, la somme de cinq cents pistoles à mon ami Lemoal, cultivateur sur la même paroisse, pour me les garder. »

Puis il s'interrompit, réfléchit, et, moitié pour rire, moitié pour parler sérieusement, il se tourna vers Lemoal, en tenant toujours sa plume entre ses doigts, et lui dit :

— Au fait, un accident est vite arrivé. Si je ne reviens plus, il ne faut pas que tu sois tourmenté par mes héritiers. Quand on nous remet de l'argent sur lequel nous ne comptons point, notre premier mouvement est presque toujours d'en désirer davantage, et de là à croire qu'il en manque, il n'y a qu'un pas. C'est pourquoi je signe, ton papier. Es-tu content, à cette heure?

(La suite au prochain numéro.)

sûreté chez moi que dans ton moulin pendant que tu n'y seras pas. Et comme deux précautions valent mieux qu'une, je le cacherais pour qu'il soit tout à fait à l'abri. Je te demande seulement de m'y joindre un mot d'écrit qui indique la somme.

— As-tu peur que je ne te réclame plus que je ne te donnerai? dit Kervan en plaisantant.

— Tu comprends, reprit Lemoal, qui était un homme d'un grand sens et qui pensait à plus d'un événement dont il ne parlait pas; tu comprends que tu peux rester hors de chez toi plus longtemps que tu ne crois. Tu peux entamer des affaires auxquelles tu ne songes pas en ce moment, et avoir besoin de faire réclamer ton argent par un autre que je ne connais pas comme toi. Je ne m'entends guère à ces commerces qui se pratiquent loin de la maison, et comme je n'ai jamais vu tant d'argent à la fois, j'ai besoin d'être tranquillisé. Ce n'est pas pour toi, c'est pour moi. Un bout de papier et une signature font foi de bien des choses.

— Voilà des raisons que je ne comprends guère, répondit Kervan, qui était assez aventureux pour un Breton, et qui ne croyait guère à un malheur que quand il le voyait en face; mais s'il ne faut que cela pour te rassurer, cela ne sera pas long.

Il déchira un morceau de papier du cahier où il inscrivait ses comptes, et écrivit lentement, d'une grosse et quelque peu maladroite écriture, en épelant toutes les lettres à haute voix :

Histoire de l'année 1875.

AOÛT.

- Le 1^{er}. — Mort de M. Andrew Johnson, ex-président des Etats-Unis.
Le 2. — Vote définitif de la loi sur les élections sénatoriales.
Le 4. — L'Assemblée se sépare jusqu'au 4 novembre.
Le 5. — Session des conseils municipaux.
Le 6. — Inauguration du monument de Worth à la mémoire des soldats français.
Le 8. — Fêtes du centenaire d'O'Connell à Dublin, Brandfort et Dundee.
Le 9. — Note officielle qui appelle au service actif, pour 28 jours, les réservistes de la classe de 1867.
Le 10. — Le grand-duc Constantin de Russie à Paris.
Le 14. — Mort de M. Parigot, député de l'Aube.
Le 15. — Banquet bonapartiste à Ville-d'Avray : désordres.
Le 16. — Ouverture de la session des conseils généraux ; élections des bureaux ; discours des présidents. — Inauguration, par l'empereur Guillaume, du monument élevé en l'honneur d'Arminius ou Hermann, sur le mont Grotenbury, près Detmold.
Le 17. — Congrès des catholiques à Poitiers.
Le 18. — Décret qui institue des sous-préfets de 4^e classe en Algérie.
Le 19. — Mort de M. Denis Avenel. — Ouverture à Nantes du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.
Le 20. — Mort de Zenabo, fille du vice-roi d'Egypte.
Le 24. — Décret qui déclassé la ville de Sedan, de douloureuse mémoire, comme place de guerre.
Le 26. — Départ du Président de la République pour le Loiret.
Le 27. — Reddition de la Seo de Urgel aux troupes d'Alphonse XII.
Le 29. — Mort de M. Princeteau, député de la Gironde. — Le capitaine Woëbb traverse la Manche à la nage sans aucun appareil.
Le 30. — Mort du docteur Vacheresses et du général de Montebello.
Le 31. — Vacances des cours et tribunaux.

SEPTEMBRE.

- Le 1^{er}. — Départ des pèlerins pour Rocamadour, Lourdes et Issoudun.
Le 2. — Départ des réservistes de la classe de 1867.
Le 3. — Mort du général Frossard.
Le 4. — Circulaire de M. Buffet sur les secours à accorder aux familles des réservistes nécessiteux ; initiative des conseils municipaux. — Mort du peintre Pils.
Le 5. — Inauguration de la statue de Chateaubriand à Saint-Malo.
Le 6. — Réunion, dans la salle de la rue d'Arras, des délégués des associations ouvrières anglaises.
Le 7. — Banquet bonapartiste à Evreux. — Lettre de M. le vice-amiral La Roncière.
Le 9. — Le vice-amiral La Roncière est relevé de son commandement et remplacé par le vice-amiral Roze.
Le 11. — Fêtes de Florence pour le centenaire de Michel-Ange.
Le 12. — Congrès de la ligue de la paix à Genève. — Création à Paris d'un Observatoire d'astronomie physique ; M. Janssen en est nommé directeur.
Le 14. — Nouvelles inondations dans le Midi.
Le 19. — Voyage du Président de la République à Moulins.
Le 20. — Discours de M. Buffet à Dompaire, et de M. de Broglie à Beaumesnil.
Le 21. — Congrès médical à Bruxelles.
Le 23. — Le Président de la République à Malesherbes.
Le 26. — Le Président de la République à Rouen.
Le 27. — Congrès catholique de Florence.
Le 30. — Retour des réservistes.

Nouvelles militaires.

ARMÉE TERRITORIALE.

Voici, au sujet de l'armée territoriale,

quelques renseignements sur les mesures prises et sur les résolutions arrêtées.

L'armée territoriale se divise en deux bans : l'armée territoriale proprement dite, et sa réserve.

La première seule doit être organisée en temps de paix : ce n'est qu'en cas de guerre que la seconde pourra être appelée à l'activité pour former la garnison des places fortes de deuxième ligne.

L'armée territoriale a été divisée en 144 régiments, correspondant aux 144 régiments de ligne.

Ces régiments sont à trois bataillons ; ils sont commandés par des lieutenants-colonnels.

Presque toutes les nominations d'officiers supérieurs sont faites.

La première convocation de l'armée territoriale, annoncée pour ce mois, sera retardée à cause des élections et aura lieu au mois de mars. Il ne s'agira d'ailleurs que d'une simple revue d'effectif : les lieutenants-colonnels, les chefs de bataillon et les capitaines reconnaîtront leurs hommes et s'efforceront de les grouper en unités tactiques.

Cette tâche sera plus facile qu'on ne peut le supposer : d'une part, elle aura été faite sur le papier par le recrutement ; de l'autre, les quelques états qui ont été adressés aux officiers supérieurs constatent une situation relativement bonne.

Le nombre de sous-officiers sortis de l'armée active dont on pourra disposer par compagnie territoriale sera assez élevé pour qu'il soit facile de former des cadres relativement très-solides.

En outre, l'effectif de chaque bataillon est considérable, si considérable même, que l'on ne comprend guère pourquoi l'on n'a pas adopté une organisation identique à celle de l'armée active, et divisé les régiments en quatre bataillons au lieu de trois.

Il est certain, en effet, que, quoi qu'on fasse, on ne pourra encadrer tous les hommes, ce qui eût été possible avec la formation actuelle de l'armée active.

Au mois d'avril donc, notre armée territoriale sera organisée.

Elle sera divisée en régiments, bataillons, escadrons ou batteries (puisqu'elle comprend de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie).

Elle sera pourvue de ses cadres, depuis le commandant du régiment jusqu'au simple caporal.

Enfin, elle aura ses centres de recrutement et de mobilisation, comme la Prusse a ses districts de landwehr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

Le Maire de Saumur, voulant prévenir les difficultés qui pourraient surgir entre les boulangers et les consommateurs, à l'occasion du poids du pain, rappelle les dispositions du règlement du 19 avril 1859 sur la boulangerie :

« Art. 3. — Chaque boulanger doit marquer ses pains en appliquant dessus l'empreinte du numéro d'ordre qui lui a été assigné par le maire.

« Art. 8. — Ils ne doivent effectuer aucune livraison de pain, soit dans leurs boutiques, soit chez le consommateur, sans peser le pain qu'ils livrent. A cet effet, ils doivent avoir une balance sur leur comptoir, et, quand ils font livrer à domicile, ils doivent munir leur porteur d'instruments de pesage.

« Art. 11. — Tous les pains, à l'exception de ceux de un kilogramme et au-dessous, doivent être pesés par le boulanger avant d'être mis en vente ou transportés à domicile. Quand un pain, soit du jour, soit de la veille, sera reconnu par le boulanger comme n'ayant pas le poids, il sera entaillé d'une manière très-apparente, afin que l'acheteur soit averti du déficit par cette marque ; l'entaille sera double, pratiquée sur le dessus et à l'une des extrémités du pain ; elle aura neuf centimètres de longueur et trois de largeur ; la croûte sera enlevée entre les deux extrémités. »

Le Maire, LECOY.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que le 27 janvier 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de la Mairie, à l'adjudication publique, au rabais, par soumissions cachetées, des travaux de macadamisage, de pavages, de remblais et de bordures de trottoirs, à exécuter dans les rues de Nantilly, de Saint-Lazare et du Presoir-Saint-Antoine.

Les concurrents peuvent prendre connais-

sance des devis, détails, cahiers des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Saumur, le 12 janvier 1876.

Le Maire, LECOY.

Musique municipale.

Voici le programme de la soirée musicale qui aura lieu dimanche 16 janvier, à huit heures, dans les salons de la Mairie :

1. Fantaisie sur *Haydée* (Tilliard).
 2. *Qui vive ! ou la sentinelle perdue* (Amal).
 3. Romance et boléro, solo de violon (Ch. Dancla).
 4. *L'Amé en peine* (Flotow).
 5. *Le Danube bleu*, valse (X.).
 6. *L'Orage*, de Steibelt, piano.
 7. Le grand air du *Chalet* (Adam).
 8. *La Vénitienne*, fantaisie (Tilliard).
- La salle sera chauffée.

Le *Journal officiel* promulgue la loi ordonnant qu'il sera procédé à l'achèvement des études et à l'instruction prescrite par les lois et règlements pour la déclaration d'utilité publique des chemins de fer :

De Port-de-Piles à Port-Boulet, par Chinon, avec embranchement pour desservir le camp de Ruchard ;

De Port-de-Piles à Preuilly ;

De Poitiers au Blanc ;

De Civray au Blanc par Montmorillon ;

De Confolens à la ligne précédente.

Il résulte d'un arrêt de la cour de cassation que l'obligation d'inscrire un voyageur sur le registre spécial de l'auberge ne commence qu'après l'expiration de la nuit pendant laquelle le logement a été fourni, et que son accomplissement comporte un certain délai moral, celui qui est nécessaire pour obtenir de la personne logée, et après son lever, les indications dont doit se composer l'inscription.

Six mille pièces de monnaie environ, remontant à six ou sept siècles, viennent d'être découvertes sur l'emplacement du vieux château de Vallon (Sarthe).

Chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur.

AVIS.

La Compagnie des Chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur a l'honneur d'informer le public qu'à partir de lundi prochain 17 janvier, la marche du train n° 32 sera modifiée ainsi qu'il suit entre Loudun et Saumur :

	ARRIVÉE.	DÉPART.
LOUDUN.....	8 1 mat. 8 20 mat.	
Les Trois-Moutiers.....	8 33	8 34
Saint-Léger-de-Monbrillais, Morton.....	8 42	8 43
La Motte-Bourbon.....	8 50	8 51
MONTREUIL-BELLAY.....	9	9 3
St-Cyr-en-Bourg, Brézé.....	9 18	9 19
Chacé, Varrains.....	9 26	9 27
Contrôle.....	9 34	9 37
SAUMUR.....	9 38	

Le directeur de la Compagnie, JENTY.

Dernières Nouvelles.

On assure que l'accord s'est établi dans le conseil des ministres qui a été tenu hier matin à l'Elysée. Toute modification ministérielle paraît conjurée.

Le conseil des ministres se réunira seulement lundi.

Oran, 12 janvier.

Une tempête d'une extrême violence a éclaté ce matin. La jetée a été endommagée. On estime les pertes à 500,000 fr. Les navires ont beaucoup souffert. Il n'y a pas eu de morts. Le courrier a été retardé.

Alger, 13 janvier.

Hier, la violence de la tempête a empêché le départ du courrier pour la France à son heure habituelle. Tous les navires ont été obligés de doubler leurs amarres. Il n'y a eu aucune avarie. Aujourd'hui, le calme est revenu.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 13 janvier.

La crise que nous sommes en train de traverser

n'a produit aucune frayeur à la Bourse, et la proclamation du maréchal a été bien accueillie. Les deux rentes françaises ont gagné chacune 5 cent.

Le 5 0/0 qui faisait hier 104,77 1/2 est aujourd'hui à 104,82 1/2, et le 3 0/0 est assez demandé à 65,97 1/2.

L'Italien a encore perdu 5 cent., néanmoins il est encore très-ferme à 71,05, et nous ne croyons pas qu'il doive faiblir davantage.

25 cent. de baisse sur le Turc qui a été très-offert à 21,45. L'annonce du paiement du coupon n'a donc pas, comme on voit, produit l'effet qu'en attendait la Porte. Les Lots font 54,50, cours nominal bien entendu.

Le Pérou a perdu 1/2 et se traite à 34. La Banque de Paris reste ferme à 1,075, et la Banque ottomane perd encore 2,50. On la cote 435.

Aucun changement sur le Crédit mobilier qui reste à 188,75.

Actions autrichiennes, 635 ; obligations autrichiennes, 322.

Actions lombardes, 251,25 ; obligations lombardes, 233.

Extérieure espagnole, 17 3/4 ; Intérieure espagnole, 16 1/8.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1875.

DÉCÈS.

Le 2. — Louise Merlet, domestique, 78 ans, veuve Joseph Nourrisson, à l'Hospice. — Ernest Perchard, 3 mois, au Petit-Puy.

Le 4. — Fanchette Barreau, journalière, 83 ans, veuve Louis Taveau, rue de la Visitation.

Le 8. — François Jourdon, domestique, 42 ans, à l'Hospice. — Françoise Jacob, sans profession, 61 ans, épouse Jean-Baptiste Bodson, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Anna-Octavie Mauxion, 42 ans, montée du Fort. — Philippe-Victor Ribault, ébéniste, 38 ans, rue du Marché-Noir.

Le 14. — Marie Turpineau, rentière, 80 ans, rue des Capucins. — Pierre-Jacques Pilon, employé, 46 ans, rue Dacier.

Le 15. — Sophie Fouet, chapelière, 70 ans, épouse Philippe Chartier, à l'Hospice. — Auguste Fontaine, chapelier, 55 ans, rue de la Comédie.

Le 16. — Pierre Raisneau, rentier, 82 ans, rue de la Visitation.

Le 17. — Onésime-Alphonsine Chartrain, 5 mois, quai de Limoges. — Renée Bougrand, propriétaire, 78 ans, veuve Jacques Hardouin, au Petit-Puy.

Le 18. — Henri-Simon Efray, maréchal-ferrant, 54 ans, place Saint-Michel.

Le 19. — Marie Jaunay, sans profession, 31 ans, épouse Léandre Verneau, rue Beau-repsaire.

Le 20. — Augustin Sureau, propriétaire, 79 ans, rue de Bordeaux. — Marie-Joséphine Couturier, 5 ans, Grand'rue. — Jeanne Antier, 32 ans, place du Petit-Thouars.

Le 22. — Frédérique-Catherine Héberlein, sans profession, 76 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 23. — Marie-Berthe Lefloch, 20 jours, rue de la Maremaillet. — Henriette Fontaine, sans profession, épouse Georges-Armand Lecoy, rue du Temple. — Françoise-Emilie Lesnaitre, sans profession, 48 ans, épouse Jacques Perruchot, quai de Limoges.

Le 24. — Pierre-Constant Brunet, maréchal, 77 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Henri Clairambault, 3 ans, place Saint-Pierre. — Alexandrine Gérard, domestique, 57 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Louis Bretignolles, palefrenier, 50 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Octave-Constant Salmon, 8 jours, Grand'rue. — Amand-Etienne Méfray, maréchal-ferrant, 63 ans, à l'Hospice.

Le 31. — Véronique Bigot, journalière, 82 ans, à l'Hospice.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 17 janvier 1876,

Premier début à Saumur de M. LEROY, 1^{er} ténor du théâtre de l'Opéra-Comique.

Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil-Blaze, musique de Rossini.

Au troisième acte, M^{lle} PAPIN chantera la VALSE DE VENZANO.

Le spectacle commencera par :

Un Mari dans du coton, vaudeville en 1 acte, de Lambert Thiboust.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LEVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSES ? mazurka.

FRANCE ADORÉE! Marche française.

CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.

JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées: Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Méodies célèbres de Jules Klein: Rayons Perdus, Soupir et Baiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains 3 fr.; 1 fr. 70 c. pour les Mélo-dies; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vi-vienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac: CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix: 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Piloni.

— Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, ceveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le

docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{me} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nour-

rit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 140 tasses. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RENAUD, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 28, rue Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que les boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 45 — — — — — du soir.
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur:

8 heures 33 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — — du soir.
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	97	12	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	700	5	
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	10	40	Crédit Mobilier	190	1	25	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	642	50	2
5 % jouiss. novembre.	104	82	07	Crédit foncier d'Autriche	498	75	1	Société autrichienne j. janv.	640	2	50
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	330			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232			Est, jouissance nov.	372	50	1	Orléans	316		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	491	25	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	967	50		Paris-Lyon-Méditerranée.	312		
— 1865, 4 %	503	75	6	Midi, jouissance juillet.	710		1	Est	311		
— 1869, 3 %	365		2	Nord, jouissance juillet.	1195		5	Nord	317	50	
— 1871, 3 %	337	50		Orléans, jouissance octobre.	1000			Ouest	313		
— 1875, 4 %	470			Ouest, jouissance juillet, 65.	625		7	Midi	311		
Banque de France, j. juillet.	3845	20		Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1072	50	2	Deux-Charentes	285		
Comptoir d'escompte, j. août.	617	50	2	Compagnie parisienne du Gaz.	23		1	Vendée	283	75	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495		10	Société immobilière, j. janv.	23		1	Canal de Suez	522		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	313	75	1				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	663										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir,
4 — 13 — — — — — express.
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA FERME
DE POMPIERRE

Située commune de Chenetulle-Tuffeaux et, par extension, communes de Verré et Trèves-Cunault, actuellement exploitée par les époux Rhétoré.

Composée de maisons d'habitation et d'exploitation, terres labourables, bois et pâtures, d'une contenance de 21 hectares 42 ares 24 centiares.

S'adresser, pour traiter:

1° A M. CHATRY, qui se trouvera sur les lieux le dimanche 6 février 1876, et tous les samedis, à Saumur;

2° Et à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire, n° 24. (14)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22.

Composée de:

Caves, cuisine, bûcher en sous-bassement; salon, salle à manger et deux petites pièces au rez-de-chaussée; quatre chambres et cabinet de toilette au premier étage; grenier sur le tout;

Jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (632)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877,
LA MAISON
DU GRENADIER-FRANÇAIS

Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.

S'adresser à M. DAVEAU, docteur, même rue, n° 17. (15)

MAISON
A LOUER

S'adresser à M. RIVAUD. (590)

Etude de M^e RENO, notaire à Neuillé.

A VENDRE
En totalité ou par lots,
Le dimanche 16 janvier 1876,
au bourg de Vivy,

LA FERME
DE
LA MACHETIÈRE

Située commune de Vivy, près la route de Longué.

ET DEUX PRÉS

L'un aux Pyronnières, l'autre aux Couvrefeux, commune de Saint-Lambert-des-Lèves;

Le tout contenant 7 hectares 35 ares en diverses parcelles.

S'adresser, pour traiter, à M. LECUREUX, propriétaire à Tours, quai Foire-le-Roi, n° 2, ou à M^e RENO, notaire. (4)

A VENDRE
LE CHATEAU DE SOUZAY
BELLES CAVES, CUVES,
Jardin, terres et vignes.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE
D'OCCASION,
BON PIANO

S'adresser rue Verte, n° 12.

M. ANJUBAULT
DENTISTE

Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Pâiens, 8.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

GÉNIE

Direction de Tours. — Place de Saumur.

Le public est informé que l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction de la charpente métallique et de la couverture en zinc du nouveau manège de l'Ecole de cavalerie aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le lundi 7 février, à une heure de relevée.

Les personnes qui désireraient prendre part à l'adjudication trouveront tous les renseignements au bureau du Génie de Saumur, où elles pourront se présenter tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de huit heures à onze heures du matin et une heure à cinq heures de l'après-midi. (17)

MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

Rues du Marché-Noir et de l'Ancienne-Messagerie,

MAISON RIBAUT.

AVIS

M^{me} veuve RIBAUT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

RIELLANT
DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs, la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstruante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HÉRNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 9 jours, sans bandages, par le spécifique de M. Leury, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.

AUX ASTHMATIQUES Il n'existe qu'un remède qui guérisse véritablement l'asthme, la toux, l'oppression; c'est la potion de M. Aubrée, méd. ph. à Ferté-Vidame (R.-et-L.). Sans toute concurrence, par 15 ans de succès et des milliers de guérisons. *Preuves gratis et franco.*

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1° Chaque semaine, le Numéro huit pages, comme la première édition;
2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN: 14 FR. — SIX MOIS: 7 FR. — TROIS MOIS: 3 FR. 50.	UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

ALMANACH
DU
MAGASIN PITTORESQUE
POUR 1876

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent., — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1876: Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celui du Magasin pittoresque; Ou réunis en collection, par volumes contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se paient également 50 centimes chaque et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.